

	Date	Décision	Nature	Folio n°
Flers Agglo Communauté d'agglomération	13.02.2025	D1563	7.5	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DES DECISIONS DU PRESIDENT			

D E C I S I O N

par délégation du
Conseil Communautaire

OBJET	CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DE FLERS AGGLO DEMANDE DE SUBVENTION AU SDEPA (SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DES ENSEIGNEMENTS ET DES PRATIQUES ARTISTIQUES)
--------------	--

A la date ci-dessus, le Président de Flers Agglo,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales en son article L 5211-10,

Vu la délibération n° 2024-1134 du 11 avril 2024, reçue en sous-préfecture le 17 avril suivant, lui déléguant une partie des attributions de l'Assemblée communautaire prévues par l'article précité, et notamment la délégation n° 4,

A PRIS LA DECISION figurant au verso.

Compte rendu donné à la prochaine séance ordinaire du Conseil Communautaire	
Date d'affichage et d'envoi à la Sous-Préfecture	13 FEVRIER 2025
Date de mise en ligne sur le site internet	13 FEVRIER 2025

L'élaboration du Schéma Départemental des Enseignements Artistiques est une compétence obligatoire des départements depuis 2004. L'Orne s'est donné en la matière un objectif principal (favoriser l'accès de toutes et tous aux enseignements artistiques) et trois principes ou enjeux : qualité, proximité et diversité.

Un nouveau schéma départemental s'est ouvert pour la période 2022-2026.

Le dossier récapitule l'actualisation des données du conservatoire de Flers Agglo pour l'année 2025 et la demande de subvention investissement et fonctionnement pour l'année scolaire correspondante.

Le Président décide :

- 1- DE DEPOSER** une demande de subvention auprès du Schéma Départemental des Enseignements et des Pratiques Artistiques.

- 2 - DE SIGNER** les dossiers de demande de subvention ainsi que toutes pièces relatives à cette affaire.

Le Président,

Yves GOASDOUE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-200035814-20250213-D1563-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/02/2025

Publication : 13/02/2025